

COMMUNE DE SEMUSSAC

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 / BUDGETS PRIMITIFS 2025

L'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe est venue compléter les dispositions de l'article L2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Les collectivités sont au cœur d'une évolution normative de leur gestion financière.

- **La M57** est désormais obligatoire depuis le 1er janvier 2024 : généralisation d'une instruction budgétaire et comptable unique pour l'ensemble des collectivités (régions, départements, communes et intercommunalités).

- **Un nouveau document consolidé, le « compte financier unique » (CFU)**, se substitue aux anciens compte administratif (ordonnateur) et compte de gestion (comptable public) : issu d'un travail collaboratif entre l'ordonnateur (la Commune) et le comptable public (Service de Gestion Comptable) ce document unique a vocation à simplifier et améliorer l'information financière.

Il retrace, pour chaque nouvel exercice budgétaire terminé, l'ensemble des opérations comptables réalisées (compte de résultat), mais également les éléments d'actif (bilan), qui ne figuraient jusqu'ici que dans le seul compte de gestion, ainsi que différentes annexes, pour la plupart déjà présentes dans le compte administratif (état de la dette, des engagements donnés/reçus, état du personnel, taux de fiscalité...)

Le CFU est un document **commun** à l'ordonnateur et au comptable public, À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Il **simplifie** les procédures, car sa production est totalement **dématérialisée**.

La commune de SEMUSSAC fait partie des 33 communes membres de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

La population légale de SEMUSSAC compte 2576 habitants au 1er janvier 2025 (données INSEE).

Le budget de la commune de SEMUSSAC répond aux exigences demandées aux communes de moins de 3 500 habitants.

Expression de la politique souhaitée par les élus, le budget primitif (BP) de la commune est un acte de prévision et d'autorisation pour une année donnée (année N).

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée.

Le BP est divisé en deux sections :

- une **section de fonctionnement** qui retrace les dépenses et les recettes de la gestion courante de la collectivité (notions de récurrence et de quotidienneté), gère les affaires courantes.

- une **section d'investissement** qui présente les dépenses et les recettes qui affectent la consistance et/ou la valeur du patrimoine de la collectivité, liée au projet de la commune à moyen ou long terme, qui gère les projets et le patrimoine de la commune.

Le budget (BP) est voté par chapitre en section de fonctionnement et par opérations en section d'investissement.

La commune de SEMUSSAC dispose de deux budgets :

Un budget principal.

Un budget annexe : « pôle médical » depuis 2013.

BUDGET PRINCIPAL

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le compte financier unique est un document de synthèse qui reprend la nomenclature du budget.
Il dégage les résultats d'exécution de l'année 2024 (N) en comparant les prévisions aux réalisations et constate les excédents et les déficits.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					en €
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 602 972.53	1 957 363.97	4 560 336.50
	Recettes réalisées	B	2 438 568.35	2 182 890.36	46 21 548.71
	Restes à réaliser	C	97 000.00	0.00	97 000.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 726 805.00	1 997 819.00	4 724 624.00
	Dépenses réalisées	E	2 500 197.83	1 679 020.12	4 179 217.95
	Restes à réaliser	F	95 235.04	0.00	95 235.04
Différences entre titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B-E	- 61 629.48	503 870.24	442 240.76
Résultats antérieurs 2023 reportés (+/-)		H	123 832.47	40 455.03	164 287.50
Résultat de clôture	Excédent/déficit	G+H	62 202.99	544 325.27	606 528.26
Différence entre les restes à réaliser (+/-)		I = C-F	1 764.96	0.00	1 764.96
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+ H+ I	63 967.95	544 325.27	608 293.22

Vue d'ensemble CFU 2024

DEPENSES FONCTIONNEMENT REALISEES		
Chap.	Désignation	Montant €
011	Charges à caractère général	408 759,51
012	Charges de personnel et frais assimilés	828 847,30
014	Atténuations de produits	21 463,33
65	Autres charges de gestion courante	265 075,67
66	Charges financières	26 633,41
67	Charges exceptionnelles	11,40
68	Dotations provision semi budgétaires	52,69
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	128 176,81
	TOTAL DEPENSES	1 679 020,12

RECETTES FONCTIONNEMENT REALISEES		
Chap.	Désignation	Montant €
013	Atténuations de charges	65 913,95
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	75 369,94
73	Impôts et taxes	82 085,41
731	Impositions directes	1 142 367,00
74	Dotations et participations	667 329,53
75	Autres produits de gestion courante	19 968,68
76	Produits financiers	39,57
77	Produits spécifiques	14 717,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	40 455,03
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	115 099,28
	TOTAL RECETTES	2 223 345,39

DEPENSES INVESTISSEMENT REALISEES		
Chap.	Désignation	Montant €
16	Emprunts et dettes assimilés	305 893,34
204	Subventions d'équipement versées	48 043,00
21	Immobilisations corporelles	492 767,70
23	Immobilisations en cours	359 461,64
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	115 099,28
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	1 178 932,87
	TOTAL DEPENSES	2 500 197,83

RECETTES INVESTISSEMENT REALISEES		
Chap.	Désignation	Montant €
10	Dotations, fonds divers et réserves	691 238,67
13	Subventions d'investissement reçues	140 220,00
16	Emprunts et dettes assimilés	300 000,00
001	Excédent d'investissement reporté	123 832,47
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	128 176,81
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	1 178 932,87
	TOTAL RECETTES	2 562 400,82

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : **503 870,24**
 Un excédent 2023 reporté de : **40 455,03**
 Un excédent de fonctionnement cumulé de : **544 325,27**

Un excédent d'investissement de : **62 202,99**
 Un excédent des restes à réaliser de : **1 764,96**
 Soit un excédent de financement de : **63 967,95**

Le Conseil Municipal a affecté le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2024	Excédent	544 325,27
Affectation complémentaire au compte 1068		500 000,00
Résultat reporté en fonctionnement au compte 002	Excédent	44 325,27
Résultat d'investissement reporté au compte 001	Excédent	62 202,99

BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget primitif 2025 a été voté le 8 avril 2025 par le Conseil Municipal.

Il sera consultable sur le site internet de la Mairie ou à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Il a été établi avec la volonté de :

- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Maintenir les taux d'imposition communaux
- Poursuivre le désendettement de la commune.

Vue d'ensemble 2025

DEPENSES PREVISIONNELLES FONCTIONNEMENT		
Chap.	Désignation	Montant €
011	Charges à caractère général	498 181,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	888 650,00
014	Atténuations de produits	21 464,00
65	Autres charges de gestion courante	285 920,00
66	Charges financières	22 300,00
67	Charges spécifiques	50,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations, aux provisions	100 500,61
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	256 486,17
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	28 703,22
	TOTAL DEPENSES	2 102 255,00

RECETTES PREVISIONNELLES FONCTIONNEMENT		
Chap.	Désignation	Montant €
013	Atténuations de charges	10 000,73
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	68 715,00
73	Impôts et taxes	65 134,00
731	Impositions directes	1 224 765,00
74	Dotations et participations	657 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00
76	Produits financiers	15,00
77	Produits spécifiques	100,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	200,00
002	Excédent de fonctionnement reporté 2024	44 325,27
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (travaux en régie)</i>	30 000,00
	TOTAL RECETTES	2 102 255,00

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de fonctionnement 1 817 065,61 €

Chapitre 011 Dépenses à caractère général : 498 481 €

- Les crédits alloués à ce chapitre servent au fonctionnement courant de la collectivité (eau, électricité, carburants, fournitures, entretien réparations des bâtiments, réseaux, voirie, véhicules, prestations de services, maintenances, locations, petits matériels, frais télécom et affranchissement, renouvellement livres bibliothèque, primes d'assurances, fêtes cérémonies animations...

Inclus fournitures et matériaux (6068) : travaux en régie estimés à 30 000 €.

Les travaux en régie (effectués par le personnel avec des matériaux achetés) ne sont pas de simples travaux d'entretien, ils créent du patrimoine, une opération d'ordre budgétaire en fin d'exercice permettra de l'intégrer en section d'investissement et à l'actif.

Chapitre 012 Charges de personnel : 888 650 €

- Masse salariale incluant les rémunérations brutes, la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire, les charges (urssaf, cotisations caisses retraite en hausse, assurances du personnel, médecine du travail ...)
Elles comprennent le GVT (glissement Vieillesse – Technicité), l'évolution réglementaire correspondant à la variation du point d'indice, le rééchelonnement indiciaire, et mesures statutaires et indemnitaires, des embauches nécessaires aux activités non externalisées, le renforcement des effectifs si besoin.

Chapitre 014 Atténuations de produits : 21 464 €

- Reversement de fiscalité sur logements vacants,
- Attribution de compensation versée à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique : nouvelles dépenses depuis 2021 : 20 416 € à verser en 2025 (liée à la combinaison des transferts de charges GEPU/ gestion des eaux pluviales urbaines compétence reprise par l'intercommunalité).

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 285 920 €

- Indemnités d'élus.
- Contributions obligatoires aux organismes de regroupement : 120 000 € dont 95 000 € pour le SIVOM enfance jeunesse, 12 000 € pour le SIVU du collège de Cozes, 8 000 € pour le Syndicat informatique ...),
- Subventions accordées aux associations : 12 500 € , enveloppe augmentée pour encourager l'implication et le rôle des diverses associations œuvrant pour la commune.

Chapitre 66 Intérêts des emprunts : 22 300 €

- Intérêts générés par la dette annuelle.

Chapitre 67 Charges spécifiques : annulation de titres par ex.

Chapitre 68 Dotations aux provisions : 100 500,61 €

- Destinées à couvrir des risques contentieux en cours (en matière disciplinaire)

Dépenses d'ordre de fonctionnement : 285 189,39 €

Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections

Il s'agit d'opérations d'ordre, pas d'entrée ni de sortie de trésorerie, mais une épargne forcée générant un autofinancement minimal.

Source de financement pour la section d'investissement, elle s'explique par les participations communales au financement d'équipements d'importance (aménagements de voiries, équipements sportifs scolaires, parking

collège de Cozes...).

Ces dotations sont variables d'un exercice budgétaire à un autre, elles diminuent ou augmentent en fonction de l'extinction de subvention d'équipement amorties depuis plus de 5 ans ou de l'instauration de nouvelles subventions d'équipement à amortir.

- **Dotations aux amortissements (6811) :** dépenses obligatoires à amortir, réglées au Département lors des travaux de voirie route départementale de Didonne, rue du Lignou, route de Musson + réglées au SIVU du collège de Cozes pour la halle de sport : **28 703,22 €**
Cette somme est reportée obligatoirement en recettes à la section d'investissement (040).

Chapitre 023 Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : 256 486,17 €

Excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles de fonctionnement, c'est une recette propre de la section d'investissement.

- Auto-financement ou épargne brute.

Recettes réelles de fonctionnement

Chapitre 70 Produits des services et du domaine : 68 715,00 €

- Ces recettes proviennent de plusieurs redevances (cantine, concessions cimetière, télécom...)

Chapitre 73 Impôts et taxes : 65 134,00 €

- Compensations versées par le Département au titre des droits de mutation : 55 000 €
- Compensation versée par la CARA (suite à transfert de compétences, passage à la taxe professionnelle unique, transfert taxe de séjour..) : 10 134 €

Intercommunalité :

Rappel : Depuis le passage à la taxe professionnelle unique (TPU) en 2001, et le transfert du produit de la taxe professionnelle à l'agglomération, et au fil des transferts de compétences au profit de la CARA (relais assistantes maternelles, promotion du tourisme, zones artisanales et économiques, compétence GEMAPI gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.)

Chapitre 731 Impositions directes : 1 224 765 €

- Taxe sur les pylônes électriques : 24 592 €
- Prévision 2025 compte tenu de l'augmentation mécanique des bases prévisionnelles transmises par la DGFIP , mais sans augmentation du taux communal : 1 200 000 €.

Rappel :

En raison de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties à la commune ne souhaitant pas augmenter le taux (part communale) de la TFPB, le taux de la TFPB avait été fixé en 2021 à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : = 38,90 %

17,40 % (taux part communale 2020, identique depuis 2011) + 21,50 % (taux part départementale 2020)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 46,80 %

Taxe habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 11,65 %

En 2024 le taux de la TFPB a été fixé à 42 %.

Pour l'année 2025, les taux des contributions directes communales n'augmentent pas :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : = 42 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 46,80 %

Taxe habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 11,65 %

Chapitre 74 Dotations et participations de l'Etat

Les dotations sont des prélèvements opérés sur le budget de l'Etat et distribués aux collectivités territoriales. Attendues, et pour la commune globalement en progression malgré les arbitrages de l'Etat sur la DGF dans la loi de finances 2025.

- Dotation forfaitaire : **237 000 €** (légère baisse prévue due à un effet écrêtement),
- Dotations de solidarité rurale : **330 000 €** (augmentation significative prévue),
- Dotation nationale de péréquation : **53 000 €** (stable, effet lissage)

Le reste des participations est dû à un reversement de la TVA sur une petite fraction des dépenses de fonctionnement, aux compensations des exonérations de la taxe foncière et de la taxe d'habitation.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : 2000 €

- Revenus des immeubles

Chapitre 013 Atténuation de charges: 10 000,73 €

Ces recettes proviennent de remboursement de salaires par le contrat d'assurance groupe en cas d'arrêt d'agents.

Chapitre 002 Excédent de fonctionnement 2024 reporté en recettes 2025 : 44 325,27 €

Recettes d'ordre de fonctionnement : 30 000 €

Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections

Travaux en régie en fin d'exercice, cette opération permet d'intégrer ces travaux en section d'investissement et à son inventaire.

Comme en dépenses, ce sont des opérations qui permettent de retracer des mouvements ayant un impact sur l'inventaire de la commune, sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Une dépense d'investissement permet un accroissement du patrimoine de la commune et fait varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Pour la commune de SEMUSSAC, le budget investissement est voté par opérations.

A cela s'ajoute quelques dépenses « hors programme » telles que le capital des emprunts à rembourser, les déficits (s'il y en a) de l'année passée, les subventions d'équipements versées par la commune et quelques opérations d'ordres.

Vue d'ensemble 2025

DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Désignation	Montant €
16	Emprunts (dettes annuelles)	101 199,00
20	Immobilisations incorporelles (révision simplifiée PLU)	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (GEPU)	48 043,00
21	Immobilisations corporelles	1 178 836,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (travaux en régie)	30 000,00
	TOTAL DEPENSES	1 368 078,00

RECETTES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Désignation	Montant €
10	Dotations,fonds divers et réserves (FCTVA-TAM- affectation complémentaire)	607 363,62
13	Subventions d'investissement reçues (recettes affectées)	260 784,00
16	Emprunts et dettes assimilés	85 458,00
001	Excédent d'investissement reporté 2024	62 202,99
021	Virement de la section de fonctionnement	256 486,17
024	Produits des cessions d'immobilisations (vente terrain pharmacie)	67 080,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 703,22
	TOTAL RECETTES	1 368 078,00

Eléments de compréhension :

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles d'investissement par opérations

Opérations	Désignations	€
101	MAIRIE rénovation extérieure/ mission architecte agrandissement	177 327,64
102	ECOLES travaux toit maternelle,ordinateur, mobilier, alarmes	40 000,00
103	EGLISE report travaux 2024 battants cloches, tableau élec	14 774,00
106	SERVICE TECHNIQUE outillage	4 000,00
108	FOYER RURAL toiture	40 000,00
11	REVISION PLU simplifiée	10 000,00
110	VOIRIE Chenaumoine, Pontaluçon, rue Traversante,Cassine...	800 399,00
117	BIBLIOTHEQUE rénovation façades, menuiseries...	53 064,24
12	CRECHE climatisation	11 000,00
121	DEFENSE INDENCIE schéma directeur	12 000,00
123	DEMOLITION ANCIEN GARAGE rue Traversante	23 271,12
30	RESERVES FONCIERES (acquisitions ponctuelles)	3 000,00
	TOTAL immobilisations corporelles et incorporelles	1 188 836,00

Dépenses d'ordre d'investissement

Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre sections Travaux en régie en fin d'exercice, cette opération permet d'intégrer ces travaux en section d'investissement et à son inventaire.

Recettes réelles d'investissement

Elles comprennent :

- **001 Excédent reporté 2024 : 62 202,99 €**
- **Recettes affectées : 260 784 €**
Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (fonds de concours CARA, Conseil départemental, Agence Adour Garonne....)
- **Produits des cessions : 67 080,00 €**
- **Dotations et fonds divers : 607 363,62 €**
 - La taxe d'aménagement, recettes dites patrimoniales : recettes perçues en lien avec les permis d'aménager, les permis de construire, les déclarations de travaux : 37 362,83 €
 - Le FCVTA qui est une compensation de l'Etat à la commune à un taux forfaitaire de 14,85 % (en baisse depuis le 1^{er} janvier 2025. Auparavant, il était de 16.40 % des dépenses réelles d'investissement : 70 000,79 €
 - L'excédent de fonctionnement capitalisé ou affectation complémentaire au 1068 : 500 000 €
 - Un emprunt : 85 458,00 €.

Recettes d'ordre d'investissement

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : 256 486,17 €

Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, c'est une recette propre de la section d'investissement.

- Auto-financement ou épargne brute.

❖ **PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS** (budget principal de la commune uniquement).

Année 2023, population 2 475 habitants, strate communes de moins de 2 000 à 3 499 hab.

Source : Direction Générale des Finances Publiques - Valorisation des données 2023.

Montant en € par habitant pour la catégorie démographique de 2000 à 3499 hab.

Ratios de niveau		Commune 2023	National 2023
Dépenses réelles de fonctionnement/Population	Permet de connaître la charge en terme de dépenses de fonctionnement que représente un habitant	577 €/hab	821 €/hab
Recettes réelles de fonctionnement/Population	Estime les recettes de fonctionnement produites par un habitant	744 €/hab	1 021 €/hab
Produits des impôts directs/Population	Révèle les recettes fiscales produites par un habitant	393 €/hab	450 €/hab
Dépenses d'équipement brut	Mesure le montant des dépenses d'équipement investies par habitant	627 €/hab	376 €/hab
Encours de la dette/Population	Encours de la dette par habitant	474 €/hab	648 €/hab
Ratios de structure			
Capacité d'autofinancement brute CAF =415 516 €	Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement = solde disponible pour rembourser le capital annuel de la dette et les investissements	168 €/hab	200 €/hab
Capacité de désendettement ou solvabilité de la commune Seuil de vigilance situé à 10 ans.	Encours de la dette/ épargne brute ou CAF, indique le nombre d'années nécessaire pour rembourser l'intégralité de la dette si toute l'épargne y est consacrée	2,79 ans	3,18 ans

❖ **EVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX**

Les taux communaux sont maintenus au même niveau qu'en 2024.

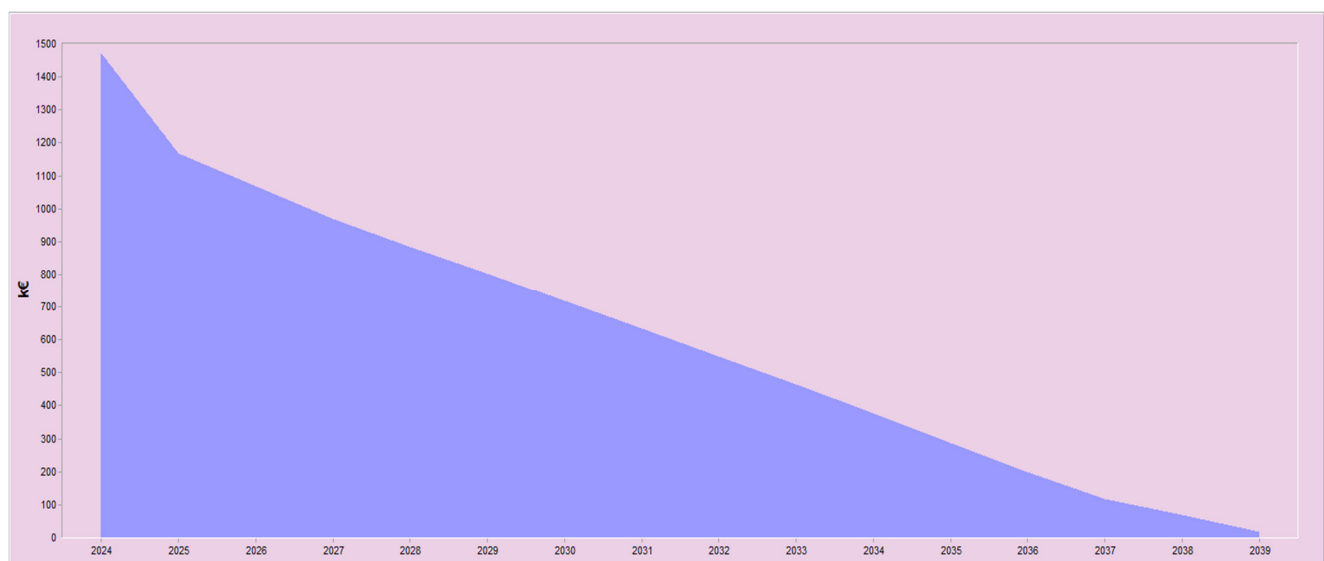
Remarque :

Le produit de la fiscalité est le résultat de la multiplication des bases par le taux.

Les bases suivent des évolutions qui résultent entre autres de la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition votée par la loi de finances 2025.

Nature de la taxe	Taux 2025	Taux 2024	Taux 2023	Taux 2022	Taux 2021	Taux 2011
Taxe foncière propriétés bâties	42%	42 %	38,90 %	38,90 %	38,90 % 17,40 % part communale + 21,50 % (part départementale à ajouter pour compenser la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales)	17,40 %
Taxe foncière non bâtie	46,80 %	46,80 %	46,80 %	46,80 %	46,80 %	46,80 %
Taxe habitation - sur résidence secondaire	11,65 %	11,65 %	11,65 %			11,65 %

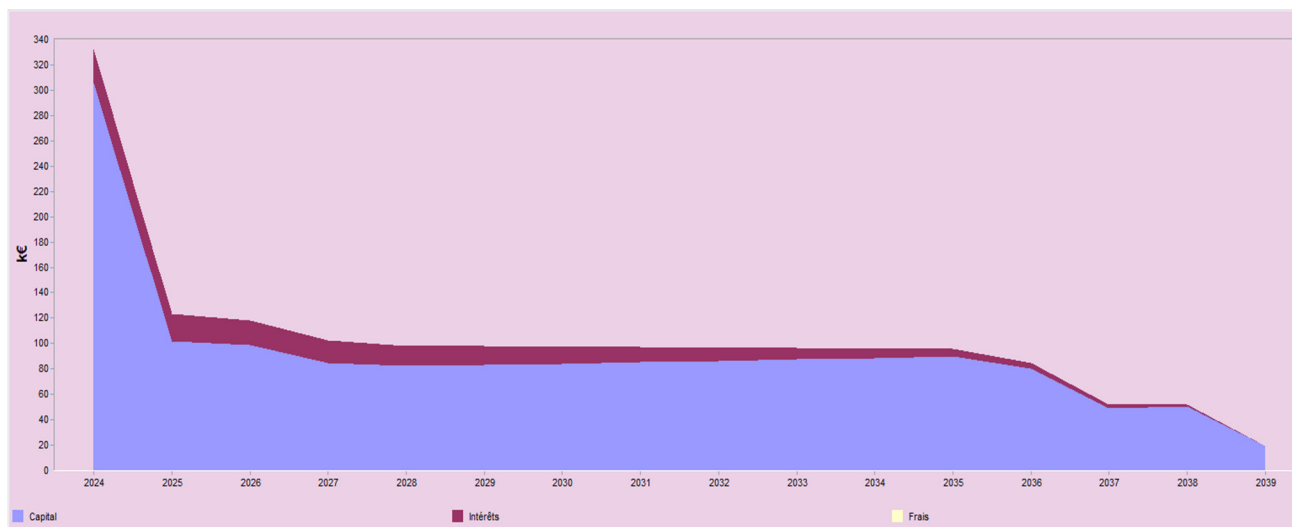
❖ CAPITAL RESTANT DU



Evolution de l'encours de la dette par année	
Année	Capital restant dû
2024	1 474 086,71
2025	1 168 193,37
2026	1 066 995,37
2027	968 842,77
2028	884 098,68
2029	802 040,49
2030	719 007,06

2031	634 970,70
2032	549 902,75
2033	463 773,53
2034	376 552,32
2035	288 207,30
2036	198 705,50
2037	118 626,85
2038	69 374,14
2039	19 196,58

❖ EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS PAR ANNEE



Evolution des remboursements par année				
Année	Capital	Intérêts	Frais	Total versement
2024	305 893,34	26 333,41	0,00	332 226,75
2025	101 198,00	21 838,91	0,00	123 036,91
2026	98 152,60	19 663,89	0,00	117 816,49
2027	84 744,09	17 589,21	0,00	102 333,30
2028	82 058,19	16 061,23	0,00	98 119,42
2029	83 033,43	14 680,97	0,00	97 714,40
2030	84 036,36	13 273,04	0,00	97 309,40
2031	85 067,95	11 836,45	0,00	96 904,40
2032	86 129,22	10 370,18	0,00	96 499,40
2033	87 221,21	8 873,19	0,00	96 094,40
2034	88 345,02	7 344,37	0,00	95 689,39
2035	89 501,80	5 782,60	0,00	95 284,40
2036	80 078,65	4 186,70	0,00	84 265,35
2037	49 252,71	2 765,45	0,00	52 018,16
2038	50 177,56	1 435,62	0,00	51 613,18
2039	19 196,58	208,41	0,00	19 404,99
TOTAL	1 474 086,71	182 243,63	0,00	1 656 330,34

BUDGET ANNEXE POLE MEDICAL

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					en €
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	44 332,00	28 813,44	73 145,44
	Recettes réalisées	B	19 000,00	29 341,54	48 341,54
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	26 258,48	31 602,00	57 860,48
	Dépenses réalisées	E	17 240,43	6 142,44	23 382,87
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B-E	1 759,57	23 199,10	24 958,67
Résultats antérieurs 2023 reportés (+/-)		H	-18 073,52	2 788,56	-15 284,96
Résultat de clôture	Excédent/déficit	G+H	-16 313,95	25 987,66	9 673,71
Différence entre les restes à réaliser (+/-)		I = C-F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+ H+ I	-16 313,95	25 987,66	9 673,71

Vue d'ensemble CFU 2024

DEPENSES FONCTIONNEMENT REALISEES		
Chap.	Désignation	Montant €
011	Charges à caractère général (taxe foncière, maintenance...)	2 909,30
66	Charges financières (intérêts d'emprunts)	3 233,14
	TOTAL DEPENSES	6 142,44

RECETTES FONCTIONNEMENT REALISEES		
Chap.	Désignation	Montant €
75	Autres produits de gestion courante(loyers, rembourse TF /OM)	29 341,54
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 788,56
	TOTAL RECETTES	32 130,10

DEPENSES INVESTISSEMENT REALISEES		
Chap.	Désignation	Montant €
16	Emprunts et dettes assimilés	17 240,43
001	Déficit d'investissement reporté	18 073,52
	TOTAL DEPENSES	35 313,95

RECETTES INVESTISSEMENT REALISEES		
Chap.	Désignation	Montant €
10	Dotations, fonds divers et réserves (excédent fonctionnement capitalisé 1068)	19 000,00
	TOTAL RECETTES	19 000,00

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 23 199,10
Un excédent 2023 reporté de : 2 788,56
Un excédent de fonctionnement cumulé de : 25 987,66

Un déficit d'investissement de : 16 313,95
Soit un besoin de financement de : 16 313,95

Le Conseil Municipal affecte le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2024 Excédent	25 987,66
Affectation complémentaire au compte 1068	20 000,00
Résultat reporté en fonctionnement au compte 002 Excédent	5 987,66
Résultat d'investissement reporté au compte 001 Déficit	16 313,95

BUDGET PRIMITIF 2025

Vue d'ensemble 2025

DEPENSES PREVISIONNELLES FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Désignation	Montant €
011	Charges à caractère général	5 900,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00
66	Charges financières	2 800,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	100,00
023	Virement à la section d'investissement	27 068,00
	TOTAL DEPENSES	35 878,00

RECETTES PREVISIONNELLES FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Désignation	Montant €
75	Autres produits de gestion courante	29 890,34
002	Excédent de fonctionnement reporté	5 987,66
	TOTAL RECETTES	35 878,00

DEPENSES PREVISIONNELLES INVESTISSEMENT		
Chapitre	Désignation	Montant €
16	Emprunts et dettes assimilés	17 600,05
21	Immobilisations corporelles	13 154,00
001	Déficit d'investissement reporté	16 313,95
	TOTAL DEPENSES	47 068,00

RECETTES PREVISIONNELLES INVESTISSEMENT		
Chapitre	Désignation	Montant €
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	27 068,00
	TOTAL RECETTES	47 068,00

CONCLUSION :

Ce budget s'inscrit dans un contexte budgétaire toujours contraint.

La volonté de la municipalité est de continuer à ne pas recourir au levier fiscal, à maîtriser les dépenses de fonctionnement de manière à dégager un excédent permettant d'investir pour les projets indispensables au développement de la Commune.